



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2844

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset - Démolition de 77 logements - Avenant n° 2 à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la SA d'HLM Gabriel Rosset et Lyon Métropole habitat (LMH)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2844**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset - Démolition de 77 logements - Avenant n° 2 à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la SA d'HLM Gabriel Rosset et Lyon Métropole habitat (LMH)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Haute Roche à Pierre Bénite a été confirmé comme étant un quartier prioritaire lors de la refonte des critères de classement inscrite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014.

Gérée pendant près de 40 ans par la SA HLM Gabriel Rosset comme une résidence de 1^{er} accueil pour des populations sans logement, la résidence "Les Arcades" (77 logements) a souffert d'un manque d'entretien technique important, entraînant la dégradation progressive de la résidence.

La décision de démolir cette résidence et d'entamer le renouvellement urbain sur ce secteur a été prise en 2010 par les partenaires. Un protocole habitat relatif à la démolition de la résidence ainsi qu'à la reconstruction de logements a été signé le 4 octobre 2012 par la Commune de Pierre Bénite, la Communauté urbaine de Lyon, l'office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône, la SA HLM Gabriel Rosset. Ce protocole prévoit :

- coût de la démolition/relogement porté par la SA HLM Gabriel Rosset : 6 431 000 € TTC, dont des subventions de la Communauté urbaine de 2 050 000 € et du Département du Rhône de 1 175 000 €,
- coût de la reconstitution de l'offre portée par le bailleur LMH (ex-OPAC du Rhône) : 11 910 317 € TTC (77 logements répartis en 54 logements en prêt locatif à usage social -PLUS- et 23 logements en prêt locatif aidé d'intégration -PLAI), dont une subvention du Département du Rhône de 2 679 000 €.

Trois conventions financières reprenant ces montants ont ainsi été signées :

- n° 1 entre la Communauté urbaine et la SA HLM Gabriel Rosset, délibérée le 10 septembre 2012, portant sur le 1^{er} versement de la Communauté urbaine comme participation au coût du relogement (diagnostic, études, relogement), pour un montant de 200 000 €, prenant fin à l'achèvement du relogement,
- n° 2 entre la Communauté urbaine et la SA HLM Gabriel Rosset, délibérée le 23 avril 2014, portant sur le 2^{ème} versement de la Communauté urbaine comme participation au coût de la démolition de la résidence, pour un montant de 1 850 000 €,
- n° 3 entre le Département du Rhône, la SA HLM Gabriel Rosset et l'OPAC du Rhône, délibérée le 11 février 2011, actant le coût total de la démolition de la résidence des Arcades pour un montant total de 5 431 000 € TTC.

Le montant intégré dans la convention financière n° 3 de 5 431 000 € ne tient pas compte des derniers arbitrages financiers intervenus après sa signature et confirmés dans le protocole habitat signé à une date postérieure.

C'est pourquoi il est proposé d'actualiser à 6 431 000 € TTC le coût total de l'opération de démolition de la résidence des Arcades dans la convention tripartite entre la Métropole, la SA d'HLM Gabriel Rosset et LMH pour le faire correspondre exactement au montant arbitré, négocié et intégré dans le protocole habitat signé en octobre 2012. C'est l'objet du présent avenant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention tripartite entre LMH, la Métropole et la SA d'HLM Gabriel Rosset relative au programme de renouvellement patrimonial de la SA d'HLM Gabriel Rosset et la démolition de 77 logements sur la Commune de Pierre Bénite ayant pour objet d'actualiser le coût total de la démolition de la résidence des Arcades à 6 431 000 € TTC pour le faire correspondre au montant arbitré, négocié et intégré dans le protocole habitat signé en octobre 2012.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer le dit avenant,
- b) - prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.